



Les enfants d'aujourd'hui sont les citoyens de demain.

Le CME est une démarche citoyenne qui s'inscrit dans une volonté municipale de développer une politique spécifique en direction de ce public.

Ce dispositif a comme objectif de favoriser la participation des enfants aux décisions prises par la commune les concernant, bien qu'ils ne soient pas encore considérés au regard de la loi comme des citoyens à part entière, n'ayant pas encore le droit de vote.

Les enfants peuvent à travers le CME participer aux affaires communales en impulsant des projets.

Il nous appartient en tant qu'adulte de leur permettre d'acquérir un socle de valeurs communes : la dignité, la liberté, l'égalité, la solidarité, la laïcité, l'esprit de justice, le respect de la personne, l'égalité entre les femmes et les hommes, la tolérance et l'absence de toute forme de discrimination.

La participation au Conseil Municipal des Enfants concourt aux objectifs de connaissances et de compétences visés pour la maîtrise du socle commun par l'Education Nationale :

• Expression de la sensibilité et des opinions, respect des autres

L'enfant exprime ses sentiments et ses émotions en utilisant un vocabulaire précis. Il apprend à communiquer et à argumenter. Il respecte les opinions et la liberté d'autrui.

• La règle et le droit

L'enfant comprend et respecte les règles communes. Il comprend comment, dans une société démocratique, des valeurs communes garantissent les libertés individuelles et collectives, trouvent force d'application dans des règles et dans le système du droit, que les citoyens peuvent faire évoluer selon des procédures organisées.

• Réflexion et discernement

L'enfant est attentif à la portée de ses paroles et à la responsabilité de ses actes.

Il fonde et défend ses jugements en s'appuyant sur sa réflexion et sur sa maîtrise de l'argumentation.

Il apprend à justifier ses choix et à confronter ses propres jugements avec ceux des autres. Il sait remettre en cause ses jugements initiaux après un débat argumenté, il distingue son intérêt particulier de l'intérêt général. Il met en application et respecte les grands principes républicains.

• Responsabilité, sens de l'engagement et de l'initiative

L'enfant respecte les engagements pris envers lui-même et envers les autres, il comprend l'importance du respect des contrats dans la vie civile. Il comprend en outre l'importance de s'impliquer dans la vie communale (actions et projets collectifs, instances), d'avoir recours aux outils de la démocratie (ordre du jour, compte rendu, votes notamment) et de s'engager aux côtés des autres dans les différents aspects de la vie collective et de l'environnement.

L'enfant sait prendre des initiatives, entreprendre et mettre en œuvre des projets, après avoir évalué les conséquences de son action ; il prépare ainsi son orientation future et sa vie d'adulte.